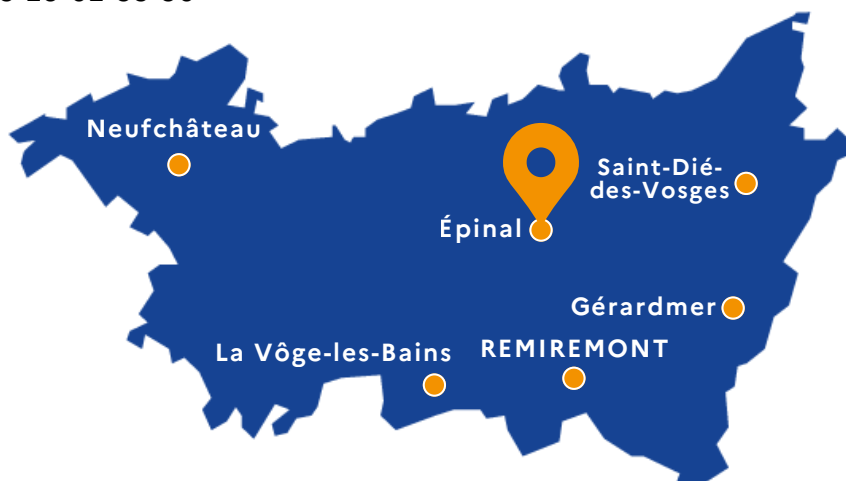


GRETA-CFA Lorraine Sud

Siège de Remiremont
13 rue de l'Épinette
88200 Remiremont
03 29 62 53 56



Lieu de formation

E.R.E.A. Philippe Seguin
38 rue Louis Blériot
88000 Épinal
03 29 34 44 75

Contact

David Prévot, Conseiller en Formation

06 82 91 83 63

david.prevot@ac-nancy-metz.fr

Audrey Paquis, Coordonnatrice

06 03 23 99 55

audrey.paquis@ac-nancy-metz.fr

Suivez-nous sur les réseaux sociaux !



Ouverture rentrée 2026

EN ALTERNANCE



Votre **AVENIR** commence ici !



CAP Menuisier Installateur en 1 an



Le CAP Menuisier Installateur

Le titulaire du **CAP Menuisier installateur** devient un **professionnel qualifié de la menuiserie et de l'agencement**.

Il apprend à **installer des ouvrages en bois et matériaux associés** : portes, fenêtres, volets, escaliers, placards et éléments de mobilier. La formation lui permet de **maîtriser les techniques d'usinage, d'assemblage et d'ajustement**, ainsi que la lecture de plans et de dossiers techniques, y compris à l'aide d'outils numériques et de la modélisation 3D.

En atelier comme sur chantier, il sait adapter la pose aux contraintes du bâtiment, en tenant compte de l'isolation thermique et acoustique, de l'étanchéité, de la ventilation et de l'accessibilité.

Il est également formé à **organiser et sécuriser son intervention**, tout en respectant les règles de tri et d'évacuation des déchets.

Parcours de formation

Formation axée sur les compétences professionnelles

- Préparation de la mise en œuvre sur chantier ;
- Mise en œuvre d'un ouvrage sur chantier ;
- SST (Sauveteur Secouriste du Travail) ;
- PRAP (Prévention des Risques liés à l'Activité Physique).

Formation en alternance

Démarrage de la formation : Septembre N

Fin de la formation : Juin N+1

Durée annuelle en centre : 12 semaines (420h)

Plus d'infos sur
l'apprentissage



Prérequis

Avoir minimum un diplôme de Niveau 3

La rémunération

Contrat d'apprentissage

	1ère année	2ème année	3ème année
Moins de 18 ans	27 % du SMIC	39 % du SMIC	55 % du SMIC
18 à 20 ans	43 % du SMIC	51 % du SMIC	67 % du SMIC
21 à 25 ans	53 % du SMIC	61 % du SMIC	78 % du SMIC
26 ans et plus	100 % du SMIC	100 % du SMIC	100 % du SMIC

➤ QUELLES AIDES POUR LES ENTREPRISES* ?

- 6000 € lorsque les apprentis sont en situation de handicap, cumulables avec les autres aides spécifiques,
- 5000 € pour les entreprises de moins de 250 salariés (la première année du contrat),
- Réduction générale de cotisation sociales patronales pour les rémunérations n'excédant pas 1.6 SMIC, d'un montant variable selon la rémunération du salarié et l'effectif de l'entreprise.

L'apprentissage permet de se former tout en étant en immersion dans le monde professionnel.



ET APRÈS LE CAP ?

Menuisier, spécialisation dans le métier de cuisiniste, pose de parquet, pose de plafonds d'isolation acoustique...

➤ Poursuite possible vers...

Bac Pro Technicien menuisier agencier, Bac Pro Technicien fabrication bois et matériaux associés, Bac Pro Menuisier aluminium-verre...